



De : David CHARPENTIER, Délégué Syndical CFDT

A : André LACROIX, Président EURODISNEY SA/SCA/EDS

C : Philippe GAS, Vice-Président Ressources Humaines
Daniel DREUX, Vice-Président Relations Sociales
Elena STANCIU, Secrétaire Générale Syndicat HTR CFDT
Claude BEAULIEU, Inspecteur du Travail

Disneyland Paris, le 10 janvier 2004

Objet : Application de l'article L 122-39-1 du Code du Travail

Monsieur,

Depuis plusieurs semaines, certaines consignes et pratiques venant du plus haut de la hiérarchie d'EURODISNEY, et semblant directement liées à la prise de fonction du nouveau Directeur Général Monsieur Karl HOLZ, vont à l'encontre de l'article L 122-39-1 du Code du Travail qui stipule :

« Tout document comportant des obligations pour le salarié ou des dispositions dont la connaissance est nécessaire à celui-ci pour l'exécution de son travail doit être rédigé en français ».

Dès lors, nous ne pouvons tolérer qu'à sa demande les documents, rapports de service et d'activité ou tout autre document soient rédigés en anglais ou toute langue autre que le français.

De même, nous ne pouvons tolérer que vous animiez exclusivement en langue anglaise des réunions de service ou d'encadrement fixant consignes et objectifs à atteindre.

Même si nous pouvons admettre que Karl HOLZ ne parle pas le français, il lui appartient de se faire traduire en langue française les échanges entre différents interlocuteurs et non contraindre l'entreprise à violer les dispositions qui lui sont applicables.

Je m'étais d'ailleurs permis de vous en faire la remarque lors de la présentation de Karl HOLZ le mois dernier aux équipes d'encadrement des hôtels : je le réitère aujourd'hui par ce courrier.

Vous confirmant notre ferme intention de faire appliquer cet article L 122-39-1 du Code du Travail, comme tous les autres, et comptant sur une réaction et une réponse rapides de votre part,

Veillez recevoir mes salutations distinguées,

David CHARPENTIER

Confédération Française Démocratique du Travail

Section Syndicale Eurodisney SAS, SCA, ED Spectacles
Boîte Postale 100. Bâtiment Brother Bear
77 777 MARNE LA VALLEE CEDEX 04
Tél. : 01 64 74 48 57 - 01 60 43 61 28 Fax : 01 64 74 48 76
www.cfdt-disney.org e mail: section-syndicale@cfdt-disney.org